

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE SAINT-PERREUX

56350

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 15

VOTANTS : 15

L'an deux mille huit, le dix-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PERREUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 09/09/2008

**PRESENTS : MM DAVID G. DESNEE M. TROCHET P. BODIGUEL C.
CHALMEL S. DEBRAY D. GICQUEL M. ROCHETEAU J. ANNEE A. MORICE J.
BLOYET S. DANET J-L. LE HONSEC A. LEDUC M. ROGER D.**

ABSENT : Néant

Mme Alexandra ANNEE a été élue secrétaire.

OBJET : Approbation de l'inventaire des zones humides

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la réalisation de l'inventaire des zones humides par l'association « Grand Bassin de L'oust » située à PLOERMEL.

Les différentes phases de communication et de publicité ont été respectées, il est nécessaire de procéder à l'adoption définitif de l'inventaire des zones humides.

Compte-tenu qu'aucune observation n'a été portée sur les documents présentés et mis à la disposition du public et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix « Pour » et 1 « abstention » :

➤ Approuve définitivement l'inventaire des zones humides et des cours d'eau tel que décrit dans les différents documents présentés dans le cadre de cet inventaire (document de synthèse, cartographie).

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Guy DAVID

